

Aménagement à Meyrin



L'établissement scolaire, situé au 39, chemin du Ruisseau, a un urgent besoin d'être agrandi. LAURENT GUIRAUD

L'école primaire de Cointrin doit s'agrandir. Et vite!

Le Conseil municipal débloque plus de 8 millions et demi pour faire face, entre autres, à une densification galopante.

Xavier Lafargue

Il y a urgence à Cointrin. L'école primaire déborde et son nombre d'élèves - 225 actuellement - ne cesse d'augmenter (+ 136% depuis 2025). Divers aménagements et une réorganisation sévère ont été opérés cette année. Mais cela ne suffit plus. Un agrandissement rapide et conséquent s'avère indispensable.

Mardi dernier, le Conseil municipal a donc accepté, à l'unanimité, de débloquer 8,67 millions de francs. Objectif: créer pas moins de neuf nouvelles salles (six de 80 m² et trois de 100 m²). Ces espaces permettront de bénéficier de quatre classes d'enseignement régulier, une classe de soutien, un atelier du livre, une salle de rythmique, une salle de jeux et un atelier d'arts visuels.

Du provisoire durable

Agrandir, oui, mais comment? Le choix de la Mairie s'est porté sur une construction modulaire pré-

fabriquée, afin que tout soit prêt pour la prochaine rentrée scolaire. Un bâtiment très compact, qui pourra être érigé sans impact sur l'utilisation des espaces extérieurs durant l'année scolaire.

Cette construction est «destinée à rester au moins dix ans, voire à pouvoir être considérée comme l'extension définitive de l'école. Elle sera de fait conçue selon des standards de construction et de qualité élevés, respectant les critères de très haute performance énergétique (THPE)», indique le dossier présenté aux élus.

Feu vert pour Meyrin-Village

Autre projet scolaire, la rénovation et l'agrandissement de l'école de Meyrin-Village constituaient l'un des plus gros investissements de la Commune l'an passé. Le projet, devisé à près de 29 millions de francs, avait été validé par la quasi-totalité du Conseil municipal en mai 2023. Mais un recours avait été déposé par des riverains. Ce recours a été levé à fin août 2024, quelques jours après la rentrée scolaire.

Les travaux, d'envergure, peuvent donc aller de l'avant. Rappelons qu'ils comprennent,

Mais pourquoi cet empressement? Comment en est-on arrivé à une telle situation? L'explication est assez simple: le quartier de Cointrin, proche de l'aéroport, fait l'objet d'une densification galopante et pour le moins débridée!

Des exemples? Il y en a à foison. Ainsi, le développement rapide du Plan localisé de quartier (PLQ) «Sapins-Joinville» qui voit «la construction d'immeubles de logements au gré de la volonté des développeurs, mais sans coordination ni planification d'ensemble», regrette la Mairie.

notamment, la surélévation de deux niveaux du bâtiment enfantine 1, l'agrandissement du rez-de-chaussée de l'école primaire ainsi que du réfectoire et la création d'un nouveau pavillon entre l'école et la Campagne Charnaux.

La rénovation des préaux est aussi prévue, de même que la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation thermique des façades et l'étanchéité des toitures, etc. La fin des travaux concernant les bâtiments est prévue à l'été 2026, et les aménagements extérieurs au printemps 2027. **XLA**

De même, «à la suite du refus de modification de zone en 2020», le secteur villas de Cointrin se développe «sans réserve foncière pour des équipements publics». On note aussi des projets, portés par des propriétaires privés, qui visent à transformer des bâtiments administratifs en logements.

Enfin, il y a l'offensive de l'Hospice général, qui installe dans ce même secteur de Cointrin plusieurs plateaux d'hébergement collectif (PHC) pour les requérants d'asile, et plus particulièrement pour des familles avec enfants qu'il faut bien scolariser.

Manque d'anticipation

L'agrandissement de l'école est donc urgent, mais «le projet aurait dû être présenté plus tôt, souligne le PLR André Hagmann. Le Conseil administratif aurait pu anticiper, et ainsi demander directement une autorisation pour un bâtiment définitif, plutôt que du provisoire.» L'élue ajoute néanmoins que «le projet est bon et de qualité».

Les conseillers municipaux, tous partis confondus, ont en effet relevé la haute performance énergétique du bâtiment prévu, dont la construction répondra à la croissance de population à Cointrin, «un quartier de Meyrin bien trop souvent oublié», relève la Verte Claudine Murciano.

Le Canton obtient le Prix suisse de la médiation 2024

Distinction

Le dispositif genevois a été récompensé vendredi à Bâle. Le pouvoir judiciaire et ses partenaires ont été choisis parmi une vingtaine d'organisations.

Genève a décroché le Prix suisse de la médiation dans la catégorie «Entreprises et institutions», le 17 octobre à Bâle. Décerné par la Fédération suisse médiation (FSM), il récompense le pouvoir judiciaire genevois et ses partenaires. Parmi eux notamment, la Fédération genevoise médiation, l'Ordre des avocats, l'antenne de médiation d'Astural ou encore l'association Scopale.

Le jury a salué le caractère novateur de la nouvelle loi genevoise sur la médiation et du dispositif d'encouragement à ce mode de résolution amiable des litiges ainsi que l'ouverture d'un bureau de la médiation en début d'année.

Celui-ci a été ouvert au Palais de justice le 8 janvier dernier et reçoit quotidiennement du public pour fournir toute information utile sur la médiation et favoriser ce processus. En neuf mois, près de 500 médiations ont été entreprises. Sur une centaine de cas réglés, deux tiers ont abouti à un accord complet.

Avant-gardiste

«Le prix récompense l'ensemble du travail effectué à Genève pour élaborer une loi sur la médiation progressiste, indique Patrick Becker, secrétaire général du Pouvoir judiciaire. Elle a permis de créer un dispositif ambitieux d'encouragement à la médiation, y compris la prise en charge financière par le pouvoir judiciaire.»

En effet, tout citoyen peut faire appel au bureau de la médiation et bénéficier d'une médiatrice ou d'un médiateur, gratuitement. Soit il le choisit lui-même, soit le bureau le choisit. Il doit obligatoirement être assentiment.

Pour Patrick Becker, la justice devrait, si possible, être «le dernier moyen de résoudre un conflit» et la médiation présente de nombreux avantages. Elle est plus rapide que la procédure judiciaire qui comporte un certain nombre de délais. Elle est aussi moins coûteuse puisque les parties ne doivent pas forcément être assistées d'un avocat.

Meilleure adhésion

Les parties sont aussi plus libres, comme l'illustre le secrétaire général: «Dans un litige concernant à la fois un bail à loyer et un conflit de voisinage, un juge sera lié par ce qui est demandé alors que dans une médiation, l'affaire peut être traitée dans sa globalité, y compris sur des aspects moins juridiques.»

Le médiateur n'impose pas non plus une solution. Il instaure le dialogue entre les protagonistes, pour qu'ils trouvent eux-mêmes une réponse, à laquelle ils vont adhérer davantage, contrairement à la solution du tribunal qui va s'imposer aux parties.

Depuis le mois de janvier, 70% des dossiers traités par le bureau de la médiation concernent le contentieux familial. Mais elle s'avère également efficace dans d'autres domaines, comme dans le droit pénal des mineurs: «Suivant les circonstances et l'infraction, la médiation permet au mineur et à la victime de résoudre leur conflit et la procédure est alors classée.» **Judith Monfrini**

Le Petit-Saconnex aura une poste toute neuve

Déménagement L'office postal du centre commercial de la Tourelle change d'étage pour proposer de nouveaux services.

À l'heure où les bureaux de poste tendent à fermer les uns après les autres, c'est une nouvelle qui fera plaisir aux habitants du Petit-Saconnex. Dès la fin du mois d'octobre, le centre commercial de la Tourelle se dotera d'un office postal tout neuf. Dans un communiqué de presse, l'entreprise indique vouloir faire de ce lieu «un véritable centre de service pour sa clientèle».

Guichets supplémentaires

S'il y avait déjà un bureau de poste dans le centre commercial, ce déménagement permettra notamment de créer un point d'accueil

pour orienter les clients selon leur demande, ainsi que trois guichets supplémentaires, dont un adapté aux personnes à mobilité réduite. La succursale pourra également accueillir d'autres services tels que des banques ou des assurances maladie dans un espace aménagé à cet effet.

Parmi les nouvelles prestations, un automate à colis sera également installé. Ce dernier sera disponible 24h/24 afin de recevoir et d'envoyer des colis même durant les week-ends.

La Poste précise également que les cases postales de l'ancien bureau ne feront pas partie du déménagement. Les utilisateurs de ces dernières ont été avertis par courrier de leur fermeture agendée au lundi 21 octobre. «Des solutions adaptées à chacun des utilisateurs ont été proposées», précise le communiqué de presse.

Léa Frischknecht

Recours contre la gratuité des TPG: la justice n'accorde pas l'effet suspensif

Transports publics La mesure voulue par le Conseil d'État pour bel et bien être mise en place dès le 1^{er} janvier.

Léger revers pour les recourants contre la gratuité totale des Transports publics genevois pour les moins de 25 ans et partielle pour les bénéficiaires de l'AVS/AI. La justice genevoise estime que l'effet suspensif ne peut pas être accordé pour cette action en justice.

Si le timing le permet, la mesure voulue par les autorités cantonales pourrait donc entrer en vigueur dès janvier 2025. À moins que la loi soit invalidée par la Chambre constitutionnelle, qui devrait se prononcer d'ici à la fin de l'année.

Il y a un mois, les députés PLR Yvan Zweifel et Adrien Genecand avaient déposé un recours contre la loi sur la gratuité partielle des TPG, votée par le Grand Conseil. Mais dans son examen, la justice estime que le recours «pose à première vue des problèmes de rece-

«C'est une nouvelle étape gagnée dans un combat pour l'intérêt général.»

Pierre Maudet
Conseiller d'État chargé des Mobilités

tabilité», car les deux recourants n'ont pas d'intérêt direct à s'opposer à la loi, relate «20 minutes».

Cela ne va pas de soi, selon la Chambre.

Recourants discriminés?

Les deux opposants estiment qu'ils sont discriminés en raison de leur âge (37 et 44 ans) - ce qui les exclut de toute possibilité de rabais - et qu'ils subiraient une hausse d'impôts ou d'abonnement de transports publics pour compenser la perte induite par cette mesure. Le quotidien gratuit

ajoute que la justice estime que les chances de succès du recours ne sont pas manifestes.

Pierre Maudet, conseiller d'État chargé des Mobilités, accueille avec satisfaction cette décision: «C'est une nouvelle étape gagnée dans un combat pour l'intérêt général, contre des intérêts particuliers qui ne sont même pas démontrés, comme le souligne la Cour», se réjouit-il.

Il estime que cette mesure relative à la gratuité totale pour les jeunes et partielle pour les aînés est une première en Suisse et

qu'elle constitue un allègement bienvenu pour les budgets des familles et des seniors: «Malgré les retards engendrés par ce recours, le département met tout en œuvre pour que la prise en charge des abonnements de transports publics des jeunes et des bénéficiaires AVS et AI soit effective dès le 1^{er} janvier 2025, comme annoncé initialement.»

Le recourant Yvan Zweifel, lui, estime que l'argumentation de la justice n'augure en rien du jugement sur le fond de l'affaire.

Emilien Ghidoni